

COMMUNE DE LESCHEROUX
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
REUNION N° 7 DU 1^{ER} MARS 2023 EN MAIRIE A 14 H 30

PRESENTS EXCUSES

COMMUNE DE LESCHEROUX			
M. NICOLIER	Maire	✘	
M ^{me} PETITJEAN	Adjointe au maire	✘	
M. THENOZ	Adjoint au maire		✘
M ^{me} BADOUX	Conseillère municipale	✘	
M. CHEVAILLER	Conseiller municipal	✘	
M. PERNET	Conseiller municipal	✘	
URBANISTE			
M. GERGONDET	Atelier Gergondet	✘	



Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les participants.

Le compte rendu de la réunion n° 6 du 25 janvier 2023 n'appelle pas d'observation.

Suite à cette dernière réunion, **les représentants de la Municipalité** se sont réunis pour examiner le volet du diagnostic « logements - consommation foncière », notamment :

- La délimitation de l'enveloppe bâtie ;
- L'estimation des capacités :
 - au sein de cette enveloppe bâtie, dans les dents creuses et par divisions de terrains bâtis ;
 - par changements de destination d'anciens bâtiments agricoles localisés dans les écarts, à partir des critères précédemment retenus ;
- Une hypothèse de site d'extension de l'urbanisation, qui s'inscrit dans une réflexion prospective globale liée au projet de création d'un nouveau cœur de village.

Monsieur le Maire a communiqué ces éléments à Monsieur GERGONDET qui a en conséquence finalisé ce volet du diagnostic.

Les enjeux principaux du diagnostic ayant été étudiés et hiérarchisés, Monsieur le Maire a souhaité entamer la réflexion sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Monsieur GERGONDET a donc préparé une proposition de rédaction de projet de PADD, intégrant les conclusions de l'état initial de l'environnement réalisé par Mosaïque Environnement, qu'il présente.

Les représentants de la Municipalité retiennent les orientations suivantes, qui découlent de l'objectif général de valoriser les richesses rurales de la commune :

- Valoriser le cadre de vie communal :
 - Promouvoir l'activité agricole et la sylviculture ;
 - Protéger la biodiversité ;
 - Préserver le paysage ;
 - Veiller au patrimoine bâti ;
- Anticiper et préparer l'avenir :
 - Doter le village d'un véritable cœur de vie ;
 - Encadrer l'offre en logements ;
 - Enrichir l'offre en déplacements ;
 - Permettre le développement des activités locales ;
 - Contribuer à la transition énergétique et numérique ;
 - Lutter contre l'étalement urbain ;
 - Veiller à la salubrité publique.

Les orientations générales de ce projet de PADD seront débattues au sein du conseil municipal qui se tiendra le :

Mardi 14 mars 2023

Les principaux enjeux du diagnostic et le projet de PADD :

- seront ensuite soumis aux personnes publiques associées lors de la prochaine réunion, dont la date sera fixée ultérieurement selon leurs disponibilités ;
- puis feront l'objet d'une réunion publique de concertation.

Rédigé par l'Urbaniste,

M. GERGONDET



Lu et approuvé par le Maire,

M. NICOLIER

